

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 juillet 2007 portant désignation des
membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la
jeunesse**

A.Gt 19-07-2011

M.B. 17-08-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991, modifié par les décrets des 6 avril 1998 et 29 mars 2001, notamment l'article 22, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article premier de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse,

- Pour l'arrondissement de Neufchâteau, les termes «ROBAYE Annick et son suppléant PAULET Jean-Luc» sont remplacés par les termes «DUCHATEL Dominique et son suppléant DEFAT André»;

- Pour l'arrondissement de Nivelles, les termes «GERAERTS Anne et sa suppléante DEMORTIER Viviane» sont remplacés par les termes «GERAERTS Anne et sa suppléante PARIS Marie-Noëlle»;

- Pour l'arrondissement de Verviers; les termes, «LOVENS Brigitte et son suppléant KRIESCHER Philippe» sont remplacés par les termes «KRIESCHER Philippe»; «BREDA Marie-France et sa suppléante BRONLET Pascale» sont remplacés par les termes «BEAUVE Charline et sa suppléante BRONLET Pascale»; «DEFAYS Christian et son suppléant LISING Alain» sont remplacés par les termes «DEFAYS Christian et sa suppléante DEVOS Anne»; «MEDEGHINI Bénédicte et sa suppléante BUCHET Marie-Dominique» sont remplacés par les termes «BUCHET Marie-Dominique et son suppléant SCHEPPERS Edoardo»; «GERLAXHE Aurélie et sa suppléante GILLET Céline» sont remplacés par les termes «LEJACQUES Alain et son suppléant CASTELA Miguel»; «GILLET Guy et sa suppléante BAIVERLIN Claudine» sont remplacés par les termes «SOKAL Geneviève»; «DELVOYE Marion et son suppléant WILLEMS Eric» sont remplacés par les termes «SMEETS Dany et son suppléant WILLEMS Eric»; «MELENO Isabelle et sa suppléante VAN RUYMBEKE Thérèse» sont remplacés par les termes «REUCHAMPS Yves et sa suppléante VAN RUYMBEKÉ Thérèse».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 19 juillet 2011.

Bruxelles, le 19 juillet 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,
Mme E. HUYTEBROECK

